



VILLE DE SION

**AVIS OFFICIEL  
VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU  
30 NOVEMBRE 2014**

---

Conformément aux dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 29 et 30 novembre 2014 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de/du:

**Objets fédéraux :**

L'initiative populaire du 19 octobre 2012 « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) »

L'initiative populaire du 2 novembre 2012 « Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles »

L'initiative populaire du 20 mars 2013 « Sauvez l'or de la Suisse (Initiative sur l'or) »

**Objets cantonaux :**

Décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS1)

**Objets communaux :**

## **Aucun**

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

- 1. Samedi 29 novembre 2014**  
- de 17H00 à 19H00
  
- 2. Dimanche 30 novembre 2014**  
- de 10H00 à 12H00

### **Possibilités de vote**

#### **1. Au bureau de vote**

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoairs.

#### **2. Par correspondance**

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 24 novembre 2014, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 10 novembre 2014